

# CALENDRIER DE L'AVENT DIGITAL

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société ECL et ses filiales, (liste des filiales disponible sur <https://www.groupechopard.com/contact/>), société par actions simplifiée au capital de 1 000 000.00€, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 863 510 dont le siège est situé Technopole Temis Le Trigone, 6 Rue Gérard Manton, 25000 BESANCON, ci-après dénommée « La société organisatrice » organise du 01/12/2024 au 24/12/2024 , un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « C'est Noël avant l'Heure » (ci-après dénommé « le Jeu »), disponible sur <https://jeu-noel-groupechopard.fr/>, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, le participant devra compléter le formulaire présent sur la landing page fournie par la société organisatrice sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

- Nom
- Prénom
- Code postal
- Ville
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone

Puis il devra cliquer sur « Je m'inscris » depuis la landing page (page de renvoi) pour pouvoir enregistrer sa participation au jeu.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne – même nom, même prénom, même adresse électronique – par jour.

## ARTICLE 4 – DOTATION

Le présent jeu est doté de 24 lots comprenant :

- Carte essence + porte clé Peugeot 100€ TTC
- Lots de 2 carnets + 1 coffret parfum d'ambiance + 1 plante Chopard 65€ TTC
- Miniature Mercedes-Benz Actros 76€ TTC
- Casque antibruit + 2 mugs + 1 plante Chopard 34€ TTC
- Smartbox séjour en famille 99,90€ TTC
- Sac de rangement Citroën pour câbles de recharge électrique + miniature DS AERO SPORT lounge + 1 plante Chopard 68€ TTC
- Monopoly AMG 145€ TTC
- Carte essence 100€ TTC
- Coffret d'ambiance + porte clé + plante + Playmobil 71,90€ TTC
- Miniature mercedes actros + plante Chopard 122€ TTC
- Vélo Virage 1849€ TTC
- Citroën sac shopping bigshopper + Casquette bleue + Canette isotherme « can it » blanche 45,92€ TTC
- 1 coffret d'ambiance + 1 portes clés + 1 plante 25€ TTC
- Smartbox Relax et massage 74,90€ TTC
- Chariot 2CV + gobelet 69€ TTC
- Bouteille isotherme + 1 coffret parfums d'ambiance + plante Chopard 48,25 TTC
- 1 vol en Montgolfière DS STORE DOLE 500€ TTC
- Bouteille isotherme + 1 mug + 1 bonnet + 1 porte clé 29,50 TTC
- Casquette MB + Tote bag + Plante 40€ TTC
- Porteur W25 339,3€ TTC
- Carte essence 100€ TTC
- Veste moto + plante 100€ TTC
- Scooter Kymco 2499€ TTC
- 5 bons remplacement balais essuie-glaces valable 1 an dans une concession du Groupe
- 5 bons Franchise Offerte pour le remplacement d'un pare-brise, valable 1 an dans une concession du Groupe
- 5 bons Montage-Equilibrage offert pour l'achat de 2 ou 4 pneumatiques valable 1 an dans une concession du Groupe

d'une valeur totale de 6 556€ TTC.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le jeu est réalisé par la société organisatrice sous la forme d'un instant gagnant quotidien parmi

les participants, du 1<sup>er</sup> au 24 décembre. Le joueur clique et sait instantanément s'il a gagné l'un des lots mis en jeu.

Le gagnant sera informé personnellement par mail des modalités. La société organisatrice enverra le lot par voie postale à l'adresse du gagnant. Le lot sera envoyé au plus tard le 17 janvier 2025. A défaut de retirer son lot dans le délai imparti ( y compris auprès des services postaux), le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT**

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu. Un lien accessible sera également mentionné dans la publication relative à ce jeu concours sur la landing page de l'évènement <https://jeu-noel-groupechopard.fr/>

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

## **ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

La société ECL et ses filiales, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 863 510, dont le siège est situé Technopole Temis Le Trigone, 6 Rue Gérard Manton, 25000 BESANCON, collecte vos données personnelles dans le cadre de ce jeu concours

Toutes les informations du bulletin jeu concours précédées d'une \* sont obligatoires pour la participation à notre jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées à

d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses événements  
Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 (auquel ECL et ses filiales appartient) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Manton, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou en remplissant le formulaire sur : <https://www.rdv.groupechopard.com/vos-droits-rgpd/> ou par email à [mesdonnees@groupechopard.com](mailto:mesdonnees@groupechopard.com)

De même, en application de l'article L223-2 du Code de la consommation, vous pouvez vous opposer à tout moment à être démarché par téléphone, en vous inscrivant gratuitement sur <https://www.bloctel.gouv.fr/>

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : <http://www.groupechopard.com/confidentialite> ou en demander une copie aux adresses ci-dessus.  
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.